Présentation de l'Association





Une Association Loi 1901 dont:

- les <u>orientations</u> sont proposées par un CA composé paritairement, le Président étant un employeur et le Vice-président un travailleur suivi
- > les <u>décisions</u> sont entérinées en Assemblée générale des adhérents
- ➤ la <u>surveillance</u> est assurée par un Commissaire aux comptes et par une Commission de contrôle présidée par un représentant des travailleurs suivis
- ➢ les représentants au CA et à la Commission sont :
 - désignés par les organisations syndicales représentatives d'employeurs
 & de travailleurs
 - issus des entreprises adhérentes
- la gestion courante est placée sous la responsabilité d'un Directeur général



La composition du CA

Le CA compte **10 postes d'Administrateurs** *Titulaires*. Composé de façon paritaire, il est donc constitué de 5 représentants des employeurs et de 5 représentants des travailleurs suivis (10 postes de *Suppléants* sont prévus avec la même répartition).

- Pascal DOISTAU est Président du CA
- Anne-Sophie FRANÇOIS est Présidente déléguée
- Philippe LELEUX est Vice-président
- Alexandre TROPPÉE est Vice-président délégué
- Mohamed KHELIFI est Trésorier
- En conformité avec la Loi du 02 août 2021, les **représentants des employeurs** ont été désignés pour 4 ans à compter du 1er avril 2022 par les organisations patronales représentatives au plan national CPME, MEDEF et U2P.

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Etienne DEVAUX (UIMM Eure – MEDEF)	David BIENAIME (CRIT – MEDEF)
Pascal DOISTAU (Côté Restauration – MEDEF)	Edouard GIRY DELOISON (Société générale – MEDEF)
Anne-Sophie FRANÇOIS (SOS Intérim – MEDEF)	poste MEDEF en attente de désignation
Jean-Marc RICHOUX (Swisslife – U2P)	Patrick LEFEU (CAPEB – U2P)
Jean-Christian WEISS (Baby Village – CPME)	Cédric LECERF (Culture Vélo Georget – CPME)

• Pour 4 ans également à compter du 1er avril 2022, la représentation des travailleurs suivis est la suivante :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mohamed KHELIFI représentant CFTC (Aptar)	Ingrid YON représentante CFTC (Association Marie-Hélène Etablissement Home Nicolas)
Alexandre TROPPEE représentant CFDT (Diffusion plus)	Maria LEFEBVRE représentante CFDT (France Travail)
Philippe LELEUX représentant CFE-CGC (Foyer Annie Solange)	Laurence TEURQUETY représentante CFE-CGC (ADAPEI)
Frédéric BARREAU représentant CGT (Paulstra-Hutchinson)	Raphaël LESUEUR représentant CGT (Paulstra-Hutchinson)
Eric HOARAU représentant FO (Clinique des Portes de l'Eure)	Xavier DEAN représentant FO (Trésor du patrimoine)



Le cadre légal

- Cette présentation tient compte de l'entrée en vigueur le 31 mars 2022 de la Loi 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail
- Pour mémoire, l'appellation des Services a évolué depuis lors : Services de <u>Prévention</u> et de Santé au Travail Interentreprises >>> SPSTI
- Quelques textes d'application restent encore à paraître pour préciser toutes les modalités de cette réforme





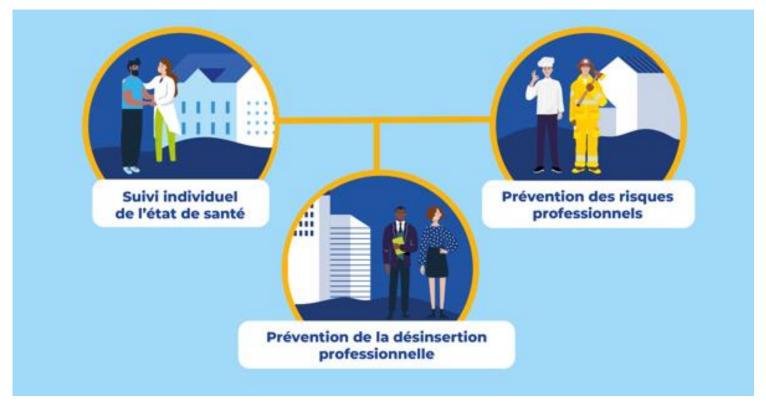
Quels sont les publics bénéficiaires ?

- > A titre obligatoire : les travailleurs salariés des entreprises adhérentes
- A titre facultatif :
 - ☐ Les <u>chefs des entreprises adhérentes</u> non salariés
 - ☐ Les <u>travailleurs indépendants</u> dans le cadre d'une « *affiliation* » pour une « *offre de services spécifique* »
- Les <u>collectivités décentralisées et établissements publics</u> ayant la personnalité juridique relevant de la *médecine de prévention* peuvent solliciter la signature d'une <u>convention aux conditions</u> <u>établies par l'Association</u> (N.B. : à ce jour, AMI Santé au Travail ne signe pas de telles conventions)

A terme (horizon 2025), de nouvelles dispositions seront prévues pour l'adhésion des <u>particuliers employeurs</u>



Les 3 volets de l'offre-socle de services



Suite à la Loi du 2 août 2021 :

- dimensions prévention & maintien en emploi renforcées
- inscription des actions du SPSTI dans le cadre plus global de la

santé publique (en lien avec le travail)

L'offre de prévention disponible

Pour mieux vous accompagner, une offre de prévention collective en constante évolution...



Un catalogue et un calendrier en ligne régulièrement enrichis!



Le catalogue des actions!

Une offre de prévention en constante évolution



AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DANS LES ENTREPRISES DE L'EURE

FORMATIONS & SENSIBILISATIONS



- Catalogue des actions comprises dans l'offre socle de services -

Sommaire

• Introduction
Accompagnement à l'élaboration du DUERP
Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail
Sensibilisation aux Risques PsychoSociaux
Violences Sexistes et Sexuelles au Travail
Evaluer le Risque Chimique dans l'entreprise
Travail sur Ecran en présentiel
Connaissez-vous les risques liés au Bruit ?
Prévenir les Conduites Addictives
Le Risque Routier Professionnel
Promouvoir l'activité physique & sportive en entreprise
Formation Salarié Compétent en Santé & Sécurité au Travail
Accueil Collectif de Prévention : Services d'Aide à la Personne
Nos offres en format WEBINAIRE
E-LEARNING : formations courtes en ligne
Pour en savoir plus sur votre Service de Prévention et de Santé au Travail



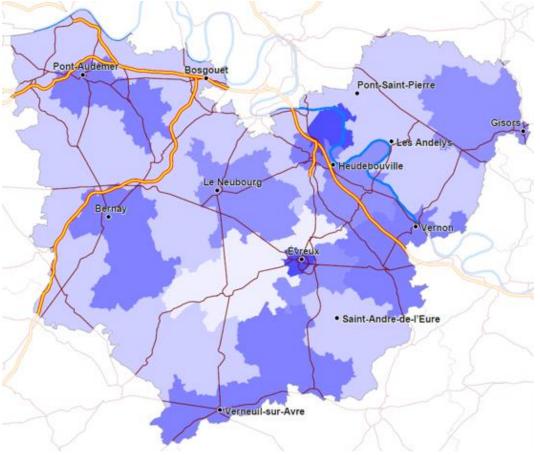
D'autres services...

- Notre adhésion à l'Observatoire AMAROK apporte un 1^{er} niveau de réponse aux enjeux de la santé des dirigeants en mettant à leur disposition un outil en ligne permettant de prévenir l'épuisement professionnel :
 - Conférence de presse lors du lancement de l'action en 2022
 - Présentation du dispositif AMAROK e-santé
- Une offre spécifique est disponible pour les travailleurs indépendants (avec une logique d'harmonisation régionale)
- A l'avenir, une offre complémentaire sera proposée aux adhérents



Notre organisation géographique

>> 12 centres de proximité sur le département



- > 120 professionnels au service de :
- ✓ 7 500 entreprises dont
 90% de moins de 20
 salariés
- √ 95 000 salariés à prendre en charge

- des équipes santé-travail dédiées
- >> Siège social à Evreux



Nos moyens humains

Des équipes santé-travail pilotées par des Médecins



En appui, une cellule centrale PDP

« Prévention de la Désinsertion Professionnelle »

cellulecentralepdp@ami-sante.fr

& des cellules locales

+ des ressources transverses internes :

- ✓ Conseillers en prévention des risques professionnels
- ✓ Ergonomes
- ✓ Psychologues du travail
- ✓ Toxicologue
- + Fonctions de Coordinateurs métiers



Nos principaux partenaires

- Ressources externes mobilisables par les équipes internes au bénéfice des travailleurs suivis :
 - Réseau de Psychologues conventionnés
 - CAP Emploi
 - Service social CARSAT
- > Ressources externes d'appui auprès des équipes internes :
 - Cabinet d'avocats EPONA
 - Fédération PRESANSE (niveau national & niveau régional)
- > Interlocuteurs institutionnels:
 - DREETS
 - Service prévention CARSAT



Et pour en savoir plus...

- Notre site web public : https://www.ami-sante.fr/
- L'Espace privatif en ligne à disposition des entreprises : https://pst-amisst.medtra.fr/accueil.html
- ► Une <u>courte animation</u> pour comprendre nos missions depuis l'entrée en vigueur de la loi du 2 août 2021 (Cf. avril 2022)

Merci de votre attention!

